

**Coop'Alpha, Coopérative d'activité et d'emploi
Avenant n°1 à la convention du 26 novembre 2009**

Entre :

- la coopérative d'activités et d'emploi **COOP'ALPHA, SCOP ARL à capital variable**, dont le siège social est à Lormont, 1 avenue de la Libération, représentée par sa gérante Madame Marie-Josée DAUBIGEON,

D'une part,

et

- la **Communauté Urbaine de Bordeaux**, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n° / en date du 2011

D'autre part,

Vu la délibération n° 2009/0674 du 2 octobre 2009 du Conseil de Communauté approuvant le plan d'actions 2009 de la SCOP Coop'Alpha et l'allocation d'une subvention d'un montant de 20 000 € pour la réalisation d'un plan d'actions sur le territoire de la CUB

Vu la convention en date du 26 novembre 2009 passée entre la Communauté Urbaine et la Coopérative d'activités et d'emploi COOP'ALPHA

Considérant le programme d'actions réalisé par la SCOP Coop'Alpha en 2009,

Il est convenu et arrêté ce qui suit,

ARTICLE 1 :

L'article 3 intitulé « Montant de la subvention » est modifié comme suit :
« Le montant total de la subvention s'établit à 20 000 €, pour un budget prévisionnel de 298 000 euros TTC retenu comme base subventionnable pour l'année 2009. »

ARTICLE 2 :

Toutes les autres dispositions, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

La gérante de
Coop'Alpha

Marie-Josée Daubigeon

Pour le Président de la Communauté Urbaine
et par délégation,
le Conseiller délégué,

Franck Maurras